

DECISION MUNICIPALE
N°23-086

1-1

Objet : Avenant 1 « MARCHE 22-33 – TRAVAUX DE FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE MENUISERIES ALUMINIUM AVEC STORES ENROULEURS EXTERIEURS TISSU POUR LE GROUPE SCOLAIRE MIRABEAU DE LA VILLE DE TOURNEFEUILLE »

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4^e et L 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé,

VU l'article R. 2194-8 du code de la commande publique,

VU le règlement intérieur de la commande publique adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

VU la proposition d'avenant ci annexée,

D É C I D E

ARTICLE UN : de retenir les modifications des prestations initiales, et de signer l'avenant 1 au marché cité en objet avec l'entreprise SMAP modifiant son montant comme suit :

- Montant de la Plus-Value : + 540 € TTC

- Nouveau montant du marché :
 - Montant HT : 308 700 €
 - Montant TTC : 370 440 €
 - % d'écart introduit par l'avenant : + 1,46 %

ARTICLE DEUX : de signer l'avenant correspondant ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,

Le 07 Août 2023

Le Maire,
Dominique Fouchier

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20230807-D23-086-CC
Date de télétransmission : 09/08/2023
Date de réception préfecture : 09/08/2023